

PROJET DE RÉGLEMENT
CONCERNANT
LA CIRCONCISION,
SUIVI
D'OBSERVATIONS
SUR UNE LETTRE PASTORALE DU
GRAND-RABBIN DE METZ,
ET
SUR UN ÉCRIT DE M^r. LAZARE (AÎNÉ).

C'est les turpitudes de l'âme que vous devez circoncire.
Daurin. Ch. 10. 16.

PAR M^r. TSARPHATI.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE D'ANT. BÉRAUD,
RUE DU FOIN SAINT-JACQUES, N^o. 9.

STADTBIBLIOTHEK
FRANKFURT AM MAIN.

Israélite à l'intérieur, circoncision
du cœur, en esprit non à la lettre ;
pas louée des hommes, mais de Dieu.

(Épître du rabbi Saül aux Romains.
Ch. 2. 29).

SELON l'exacte et ingénieuse définition de Volney, la Circoncision est une sorte de cocarde religieuse. Lorsqu'un peuple fait des progrès dans la civilisation, les cocardes et, en général, tous les signes se simplifient, deviennent moins onéreux. En effet, plus l'intelligence est développée, moins il faut d'efforts pour y réveiller des idées. Les vérités les plus sublimes peuvent être entretenues par le moyen de leur association conventionnelle avec des pratiques très-légères. Il n'en est pas de même chez les peuples peu avancés, n'ayant que des notions grossières et en petit nombre. Là, les signes ont le caractère de l'intelligence nationale; ils sont charnellement matériels; pour être compris, ils ont besoin d'être incarnés, incrustés, incisés dans la

é chair. Les peuplades sauvages des deux Amériques, de la Nouvelle-Hollande, se déforment la tête ; se déchirent la figure , se tatouent le corps , dans la vue d'exciter l'admiration , la terreur ou la pitié. Nous faisons remonter la Circoncision jusqu'aux trois cheiks , chefs des familles primordiales de la colonie juive. L'ancienneté de l'institution prouve qu'elle coïncide avec un état social , naissant à une époque où la femme n'était comptée pour rien dans le genre humain : ce qui est partout le cachet d'une organisation plus ou moins barbare. Moïse conserva l'institution en théorie , et attacha peu d'importance à la pratique. Pendant les quarante années de son gouvernement , aucun enfant ne fut circoncis ; et ses propres fils , ceux qu'il eut de la fille d'un prêtre idolâtre , ne furent soumis à l'opération qu'accidentellement , et chose singulière , par la mère même , à la suite d'une terreur panique. La conduite de Moïse est facile à expliquer. La Circoncision était le signe distinctif du peuple monothéiste ; mais dans le désert , le mélange avec les peuples polythéistes était peu à craindre , et la Circoncision n'était plus d'étroite obligation. Nous sommes aujourd'hui dans une

position analogue ; nous vivons au milieu des peuples , comme nous adorateurs d'un seul Dieu. Non-seulement le mélange n'est pas à craindre ; au contraire il est à désirer ; il est même ordonné par le grand sanhédrin , qui nous commande d'aimer les chrétiens comme des frères : et certes , entre frères , l'intimité ne saurait être trop grande. Nous avons entendu disputer , entre Israélites éclairés , sur le degré d'efficacité spirituelle que peut avoir conservé la Circoncision dans les temps actuels. C'est au synode futur , convoqué par les consistoires , à décider cette importante question. Nous en appelons à ce même synode pour établir une solennité qui fasse rentrer la femme dans l'alliance de Dieu avec l'homme. Il doit paraître singulier que le culte solennise exclusivement la naissance du garçon le plus vulgaire , destiné peut-être à exercer un trafic ignoble dans un coin ignoré du globe , tandis que ce même culte néglige , comme rebut matériel , indigne de ses soins , la jeune fille dont la vocation certaine sera d'exercer sa patience , de pratiquer les vertus les plus douces , les plus généreuses , et qui deviendra peut-être la gloire de notre communion , une Staël , une

Rolland israélites? Comment un sexe, dont la perfection morale est une preuve vivante de l'existence d'une bienfaisante providence, comment ce sexe se trouve-t-il exclu des relations avec le Créateur? En attendant qu'un synode fasse cesser toute disparate entre nos mœurs et le culte, et parvienne à remplacer la Circoncision par une solennité symbolique, ainsi qu'on a fait pour d'autres pratiques sanglantes, telles que les sacrifices, etc., nous devons déjà convenir, dès ce moment, que la Circoncision est une opération chirurgicale, et comme telle, elle exige du talent et une spéciale surveillance. On ne sache pas que les consistoires aient établi aucune espèce de police sur ce sujet si digne de leur sollicitude. D'ordinaire, les péritomistes sont des hommes connus par une grande dévotion, par un dévoûment entier aux minuties pharisiennes. Mais la piété, même la vraie, n'exclut pas la maladresse. Sans doute les accidens ne sont pas fréquens; ils ne sont pas rares. N'y eût-il même qu'une victime par siècle, elle ferait peser sur ceux qui ont pu la sauver une grave responsabilité. Nous ne concevons même pas comment une mère peut consentir à livrer la frêle existence d'un en-

fant de huit jours aux ongles d'un homme qui vient imprimer sa dévotion sur la chair palpitante de son fils, au milieu d'une assemblée couvrant de ses bénédictions les cris de la douleur ! Comment le père néglige-t-il des précautions qu'il prendrait s'il s'agissait d'un animal tant soit peu précieux ? On dira : la religion ! Mais la tendresse maternelle n'est-elle pas la première des religions ? Le règlement que nous proposons est de nature à remédier à une négligence et à des abus funestes à la santé et quelquefois à la vie des enfans. Nous espérons que les médecins et les chirurgiens israélites se réuniront à nous, et nous aideront de toute l'influence que donne le talent pour hâter l'adoption de ce règlement ou d'un autre équivalent.

PROJET DE RÉGLEMENT

CONCERNANT

LA CIRCONCISION.

ARTICLE PREMIER.

Tout homme qui voudra exercer la péritomie sera tenu d'en faire la déclaration au consistoire départemental.

2. Le consistoire désigne des médecins ou chirurgiens, qui font subir au candidat un examen sur les connaissances médicales et chirurgicales, nécessaires pour faire l'opération et remédier aux accidens, tels que les hémorrhagies, qui peuvent s'ensuivre. Il sera délivré un diplôme au péritomiste.

3. Les noms des péritomistes de la circonscription seront inscrits sur un registre spécial déposé dans les bureaux du consistoire départemental.

4. Aucune Circoncision ne pourra avoir lieu qu'en présence du rabbin.

5. Le rabbin ne permettra la Circoncision que lorsque, 1^o. le péritomiste aura exhibé son diplôme ; 2^o. les parens auront produit une attestation du médecin constatant que l'enfant a déjà la force nécessaire pour supporter l'opération.

6. Tout Israélite qui exercera la péritomie sans autorisation , sera déféré par le consistoire aux autorités compétentes, pour être poursuivi conformément aux dispositions du Code pénal.

7. Les consistaires procéderont sur-le champ à l'exécution du présent règlement à l'égard des péritomistes , tant anciens que nouveaux.

A paraître incessamment :

MÉMOIRE

ADRESSÉ AU CONSISTOIRE CENTRAL,

A l'occasion de la révision du Règlement organique de 1806;

SUIVI

D'UN PROJET

DE RÉGLEMENT ADDITIONNEL,

PAR TROIS ISRAÉLITES FRANÇAIS ;

AUGMENTÉ DE NOTES

PAR M. TSARPHATI.

Le Mémoire porte pour épigraphe :

Et Dieu vit que la lumière était bonne. (*Gén.* 1. 4.)

OBSERVATIONS

SUR LA LETTRE PASTORALE

DU

GRAND-RABBIN DE METZ.

UN heureux hasard vient de nous procurer la lettre pastorale que le grand-rabbin de Metz a publiée le 20 avril dernier, à l'occasion de son installation. Nous regrettons de n'avoir pas eu plutôt connaissance de cet excellent morceau d'éloquence religieuse ; il nous aurait servi d'une grande autorité pour appuyer plusieurs de nos idées entièrement conformes à celles du vénérable ministre. Il exhorte ses frères à quitter le brocantage, et à éloigner leurs enfans de ce vil trafic. « Voyez autour » de vous, s'écrie-t-il, partout la misère vous » assiège, et l'indigence attend vos enfans ! » Que de familles pauvres et malheureuses » pour une seule dans l'aisance ! » Il désire que les Israélites retournent à l'agriculture, la plus belle des professions, et qui était l'oc-

cupation exclusive de leurs ancêtres. M. Wittersheim croit que c'est aux habitans des campagnes à donner l'exemple. D'accord d'intention, nous différons sur les moyens. Nous pensons que c'est aux familles les plus riches des grandes villes à faire prospérer l'agriculture. Les négocians qui auraient acquis une assez grande fortune pour en immobiliser une partie, devraient acquérir des propriétés rurales qu'elles feraient exploiter par un de leurs fils ; ce ne serait pas le moins bien partagé. Ces fermes israélites, d'abord dirigées uniquement par des chrétiens, serviraient à former des élèves laboureurs, semeurs, faucheurs, moissonneurs, planteurs, etc. Les Juifs campagnards, tels qu'ils sont maintenant, paraissent peu propres aux travaux champêtres, qui sont quelquefois si pressés, qu'il faut même y vaquer les jours de fêtes ; ces bons villageois croiraient encourir la damnation éternelle, s'ils touchaient seulement un instrument aratoire le jour du samedi. C'est aux hommes influens de notre culte, aux riches et aux rabbins, à leur donner l'exemple. Ceux-ci devraient souvent choisir pour texte de sermon cette maxime des anciens, que le

besoin du moment exclut le repos sabbatique ; même le jour propitiatoire : c'est aux rabbins à se transporter quelquefois dans les campagnes pour y répandre les saines doctrines de la loi textuelle et interprétative, et choisir des exemples qui soient à la portée, et pris dans les occupations habituelles des auditeurs ; leur faire comprendre qu'un homme, qui, pour faire rentrer à temps les produits de sa récolte, travaillerait les samedis, célébrerait mieux la fête que s'il passait ce temps à fainéanter chez lui ou dans les synagogues ; car nous avons aussi le principe qui travaille, prie. C'est surtout par les applications directes qu'on agit sur l'esprit du peuple. C'est par elles seulement qu'il comprend les préceptes généraux. Le mandement du vénérable pasteur Messin en renferme d'excellentes. Nous aurions désiré quelques applications. M. Wittersheim s'élève avec force contre les pratiques superstitieuses qui se sont introduites dans le plus simple des cultes, et l'ont rendu le plus compliqué de tous. De semblables observations ne perdraient rien à être accompagnées d'une ou deux citations ; malheureusement on a l'embarras du choix. Pourquoi les rabbins ne fulminent-ils pas contre

les cérémonies payennes, contre le culte de la lune, espèce de sélénolâtrie qui porte le bas peuple à se réunir chaque mois en groupe au coin des rues, pour crier et sauter en cadence contre l'astre de la nuit, à l'instar des anciens Thraces qui, dans les éclipses, se réunissaient pour faire du bruit, afin d'épouvanter le dragon qu'ils croyaient prêt à dévorer l'astre éclipsé ? Comment des Français du 19^e. siècle peuvent-ils, sans rougir, se livrer à de semblables puérités en présence de leurs enfans ? Voilà de ces pratiques superstitieuses qu'on devrait signaler dans les lettres pastorales ! Nous trouvons qu'en France les écrivains israélites se plaisent trop dans les généralités, et ne particularisent pas assez leurs idées. Le plus fécond d'entre eux se consume depuis vingt années à nous répéter, dans d'innombrables brochures, qu'il veut que les Israélites deviennent de bons citoyens, des hommes religieux, et qu'on fasse des modifications au culte qui soient favorables à la civilisation. Certes, on peut écrire, imprimer, signer et faire publier au son de la trompette de semblables propositions dans toutes les synagogues de France, sans craindre d'effaroucher le plus ombrageux des phari-

siens ; mais quelles sont ces modifications qu'il faut faire au culte ? Voilà ce que cet infatigable écrivain , comme dit le malin *Miroir* , ne trouve pas convenable de nous apprendre , pas même dans la brochure qu'il promet être sa dernière sur des matières religieuses , où il rend un compte critique de notre première lettre aux Israélites français. Nous examinerons ses objections dans notre seconde lettre , et nous espérons de continuer à démontrer d'une manière , à ce que nous croyons , irréfragable , que le seul et unique moyen de rendre à la religion la population ouvrière (nous comprenons sous cette honorable dénomination tous ceux qui travaillent pour vivre , n'importe l'instrument , soit la plume ou le marteau) , c'est que les consistoires et les rabbins établissent des exercices de piété les jours de dimanche. Nous ne ferons pas , et nous n'avons jamais fait l'assertion que notre religion par elle-même est incompatible avec l'exercice des arts et métiers ; mais nous avons dit que l'exercice des arts et métiers est incompatible avec l'état actuel du culte : deux propositions qui ne sont nullement identiques. La première est démentie par l'histoire des temps

pas-és ; la seconde est confirmée par l'histoire du temps présent. Il est notoire que l'ardeur des Israélites pour l'exercice des arts va en augmentant , et il est également notoire que leur tiédeur pour le culte augmente dans la même proportion. Il y a donc incompatibilité de fait. Cette assertion n'a rien de dangereux ; il y aurait , au contraire , un très-grand danger à la dissimuler ou à en empêcher la publication. Une fausse sévérité deviendrait funeste à notre religion dont la conservation est dans l'intérêt de la raison humaine. Notre croyance n'en proscrit pas l'usage , parce qu'elle n'en a rien à redouter. Forte de sa sublime clarté , elle existe sans l'auxiliaire du mystère. Montrons cette croyance dans toute sa pureté primitive , dépourvue de cette enveloppe cabalistico - talmudique qui la défigure , et nous verrons la jeunesse israélite , naturellement passionnée pour les idées généreuses , embrasser avec ardeur une religion qui les admet toutes. Nous ne cesserons de le répéter , parce qu'on ne cesse de nous imputer des intentions contraires. Nous ne prétendons pas qu'il faille rien changer au culte ancien. Il faut laisser les synagogues telles qu'elles sont avec

leur liturgie hébraïque , le sabbat saturnal. Il ne faut blesser aucune conscience ! mais la part du Juif de la Palestine étant faite , il faut faire celle de l'Israélite de France C'est aux consistoires , aux rabbins , à établir des succursales où le service religieux , pour le langage et le temps , soit approprié aux occupations , aux habitudes nouvelles. Il faut dire toute notre pensée ; nous avons l'intime conviction que , fermer la porte aux succursales israélites , c'est tôt ou tard ouvrir la porte aux églises chrétiennes. Nous sommes placés à côté d'une religion rivale , qui parle à l'imagination par le prestige des beaux arts , et à l'ambition par les avantages de la politique. Les liens religieux s'affaiblissant sans cesse , et la rupture n'étant empêchée que par affections de famille , il peut arriver un temps où cette dernière cause n'agissant plus , ou agissant dans une autre direction , nous pourrions subir de fâcheuses désertions. Les familles ouvrières nous quittant par raison d'économie , et les familles opulentes pour des avantages sociaux , nous courons risque d'être écrémés par les deux bouts. C'est aux consistoires , c'est aux rabbins à prévenir ce funeste résultat.

tat. Conservons précieusement le dogme de l'unité, telle que Moïse nous l'a enseignée, sans aucun mélange d'apostasie, aucune nuance d'antropolâtrie : conservons l'idée sublime de l'alliance entre Dieu et le genre humain, la célébration sabbatique, symbole de la création, les trois fêtes agricoles, la fête d'inauguration annuelle, le jour de générale réconciliation de Dieu avec l'homme, des hommes entr'eux ; joignons-y le dogme de l'immortalité et la morale fondée sur ce dogme que nous devons à la loi traditionnelle, et choisissons dans le reste. Lorsqu'un vaisseau est battu d'une violente tempête, les amis de l'équipage ne sont pas ceux qui veulent tout conserver au risque de tout faire périr.

SUR UN ÉCRIT DE M. LAZARE (AINÉ).

Dans une première lettre , j'ai cherché à établir qu'une certaine flexibilité dans le culte était nécessaire au maintien de la religion. J'ai déduit, comme conséquence de ce principe, qu'il fallait admettre une distinction entre le sabbat et le samedi ; le mot français n'est pas la traduction obligée du mot hébreu. Le sabbat est la fête la plus essentielle du culte , puisque cette solennité rappelle la vérité fondamentale de notre croyance, l'existence d'un Dieu créateur. Le samedi est le retour périodique d'un fait astronomique , sorte de phénomènes qui n'ont rien de religieux , et auxquels Moïse , à diverses reprises, nous a défendu de rendre aucune espèce d'hommages. La célébration sabbatique est de prescription religieuse ; la fixation du jour est d'un ordre secondaire , de disposition civile et subordonnée aux besoins du temps. Telle est mon opinion. Je crois de plus que lorsqu'une petite société consent à entrer dans une grande société et à partager tous ses travaux , elle consent aussi tacitement à par-

tager ses loisirs. Le dimanche étant le jour de repos de la société chrétienne, le dimanche devient forcément le jour de repos de la société israélite. Ce serait l'inverse si la société chrétienne entraînait dans la société israélite. M. Lazare (aîné) n'est pas de cet avis. Dans une réponse à ma première lettre, que je viens de recevoir, il commence d'abord par déclarer que je suis un être sans religion, un profane, un fou, un insensé, et voire même un *misérable mortel*; puis de la question principale, pas le mot. Nous prions de rechef M. Lazare (aîné) de nous dire s'il croit qu'un ouvrier israélite puisse se reposer le samedi et ne pas trouver à travailler le dimanche, et perdre ainsi deux jours sur sept, sans devenir mendiant ou fripon. Nous savons bien qu'anciennement les Juifs passaient les trois-septièmes de l'année dans une pieuse fainéantise; mais nous savons également qu'ils passaient les quatre-septièmes restans dans des trafics plus ou moins honteux. Mon adversaire a des sentimens trop honnêtes pour regretter ces temps d'ignominieuse mémoire. Il faut s'arranger de manière qu'ils ne puissent plus revenir. Je crois en avoir indiqué les moyens. M. Lazare (aîné) ne les approuve

pas. Quoique je n'aie pas l'honneur de connaître ce co-religionnaire, je ne doute pas de la bonté de ses intentions. Il dit avec beaucoup de raison que la volonté d'un Israélite n'est pas la règle d'un autre. Infidèle à son propre principe, pourquoi M. Lazare se croit-il en droit de me dire des injures sur ce que ma volonté ne se règle pas sur la sienne ? Il menace de la vengeance du Dieu d'Israël. Présomptueux mortels que nous sommes ! vermisseaux éclos d'hier pour disparaître demain, prétendons-nous toujours faire l'Éternel à notre image ? Dieu n'est jaloux et vindicatif que dans le cœur d'un pharisien. Ce dieu-là n'est pas le rien. M. Lazare demande d'un air triomphant si mes opinions ont fait un seul prosélyte. Entendons-nous : d'abord ces opinions ne sont pas les miennes. Elles appartiennent à toute la classe pensante, à la génération européenne, à laquelle on peut disputer le terrain, mais qui restera infailliblement maîtresse de la place. Je ne cherche point à faire des prosélytes ; c'est au contraire moi qui suis le prosélyte des opinions régnautes en Israël. Mais pourquoi des opinions, qui se trouvent dans tant de milliers de têtes, restent-elles sans effet visible en France ?

M. Lazare en trouvera facilement la raison, s'il veut bien jeter les yeux sur notre statistique religieuse. On peut établir trois grandes divisions dans la population israélite, considérée uniquement sous le point de vue religieux. La première classe renferme les pharisiens anciens, nés et élevés dans les temps d'avilissement qui ont précédé notre émancipation ; et les pharisiens nouveaux par vice d'éducation. Les caractères de cette classe sont un amour extrême pour ses opinions, et une haine violente contre celle des autres ; une observance rigoureuse des minuties rabbiniques ; une morale complaisante dans les transactions pécuniaires ; une érudition talmudique, quelquefois prodigieuse ; une ignorance littéraire complète, des vertus domestiques, des mœurs serviles ; et les manières cauteusement basses des Shylloks anciens. Cette classe est peu nombreuse, mais elle est puissante, comme toutes les minorités, par son zèle, son activité et l'unité de ses vues. La deuxième classe est, pour ainsi dire, de transition ; elle forme le passage de la première pharisienne à la troisième anti-pharisienne. Placée sur la limite, elle présente toutes les mixtions possibles des

classes extrêmes, et ses caractères sont difficiles à déterminer. Dans cette classe, on est, en général, favorable à la civilisation ; mais les complaisances, les ménagemens de toute nature arrêtent l'effet de toute bonne disposition ; on y voit des hommes, qui d'abord, par des considérations de famille ou d'intérêt, sont forcés d'être hypocrites, et qui finissent, en vieillissant avec leurs rôles, par devenir des tartufes volontaires. Là, se rencontrent des pharisiens en théorie et des épicuriens en pratique, de ces gens qui jeûnent en public avec les pharisiens, et déjeunent en secret avec des maîtresses. Nous rangerons dans cette classe ces littérateurs israélites, êtres équivoques qui, selon la passion du moment, sourient aux rabbins, sourient aux philosophes, désertent la synagogue, et composent des prières ; mettent le salut dans le samedi, et acceptent des places salariées dont le salut est liors du samedi, et se résignent ainsi à se damner à la fin de chaque semaine pour se *sauver* avec le traitement de chaque mois ; ces hommes, dont la vie entière est la parodie continuelle des principes qu'ils *écrivent*. La troisième classe est en opposition complète avec la première ; elle

est essentiellement anti-pharisienne ; elle s'est ouvertement débarrassée de toutes les entraves dont le Talmud embarrasse ses sectateurs. Elle se compose des hommes les plus instruits, des familles les plus opulentes, et, en général, de tous ceux qui, par un avantage de position, ont le bonheur de vivre entièrement hors de la sphère pharisienne. Ici, les mœurs sont françaises, et le caractère prend cette dignité que donne l'habitude de la liberté, et qui développe le sentiment de l'honneur. Cette classe augmente sans cesse, et elle pourrait, par son union et sa grande influence, opérer le bien immédiatement : mais malheureusement ses progrès sont stériles pour notre régénération. En France, les anti-pharisiens, surtout les jeunes gens, sont devenus étrangers à notre religion qu'ils ne connaissent que par les plaisanteries bonnes ou mauvaises de Voltaire. Plusieurs d'entre eux ont des arrière-intentions, et le grand nombre, par esprit d'irréligion et d'égoïsme, ne prend plus aucun intérêt à des améliorations dont il ne comprend pas le but et dont il ne sent pas le besoin. Dans cette classe, on se prévaut de ses avantages, pour être injuste à l'égard du Juif ancien. Les

chrétiens se sont servis de la force pour nous opprimer ; l'oppression avait produit son effet, et nous avait rendus vils et méprisables ; mais il ne s'ensuit pas de ce que les chrétiens nous ont avilis pour avoir ensuite le droit de nous mépriser, que nous devons prendre nous-mêmes part à cette iniquité. Sur quelque échelon de civilisation qu'un Israélite soit placé, rien ne l'autorise à dédaigner d'anciens compagnons de malheur, qu'il croit apercevoir au-dessous de lui. L'antipathie contre les Juifs que nous reprochons à cette classe, son indifférence en matière de religion, nous privent d'une force qui serait bientôt prépondérante. Dans cette position de la France israélite, la première classe, par son obstination, la seconde par sa méticuleuse inertie, et la troisième par son égoïsme dédaigneux, opposent de grands obstacles aux améliorations. Nos co-religionnaires d'Allemagne sont mieux partagés. Là, on trouve des Israélites d'une grande élévation de vues et de caractères ; ils consacrent une partie de leurs fortunes et de leurs veilles à donner au culte une forme nationale, cette forme simple qu'il avait dans les temps anciens, et qu'il a perdue

par suite de nos malheurs et de notre ignorance. Les noms des Jacobsohn, des Haber, seront placés dans nos annales à côté de celui de Mendelsohn, le plus grand Israélite des temps modernes. Nous avons apporté notre culte de l'Orient ; sa restauration nous viendra de la même direction.

Nous saisissons avec plaisir cette occasion pour rendre justice à un Israélite français. M. Singer, dans un écrit remarquable, publié en 1819, a, le premier, parlé d'une manière claire et nette sur nos besoins religieux : cet auteur ne noie pas sa pensée dans des phrases enflées d'un vide sonore ; il ne s'enveloppe pas, comme certains font, dans des circonlocutions diffuses, vagues, et par là très-commodes et à deux fins. On sait toujours ce que M. Singer veut. Ainsi (pag. 80) il exprime hautement le désir de voir la langue nationale admise dans nos temples, à l'instar de ce qui se pratique en Allemagne. Cette proposition est religieuse, patriotique et sage : seule, combinée avec une meilleure distribution dans les jours et heures de prières, elle pourra repeupler nos temples, dont la solitude, déjà si grande, ira sans cesse crois-

sante. Si le consistoire central autorise l'établissement d'une liturgie française, s'il permet que les Israélites de la capitale se réunissent le dimanche, jour civil du repos commun, pour assister à des prédications religieuses, se livrer à des exercices de piété, à l'instar de ce qui se pratique déjà à Metz, cette administration ferait époque en Israël. Les assemblées, dirigées par des pasteurs éloquents, fréquentées par les familles les plus opulentes, et d'où ne seraient plus exclus, comme jadis, ni les sons mélodieux de la céleste orgue, ni l'effet encore plus magique d'un sexe qui a le droit de tout embellir, auraient pour l'éducation religieuse des conséquences incalculables. Il ne s'agit pas ici, comme des consciences timorées pourraient le croire, de prélude à l'abolition future du sabbat. Nous aussi, nous regardons le sabbat comme une institution sacrée, la plus importante de notre culte, parce qu'elle renferme les grandes bases de notre croyance, l'existence de Dieu et la création du monde. Toute la religion est, pour ainsi dire, dans le sabbat; mais pour nous *sabbat* n'est pas synonyme à samedi. Sa périodicité rappelle la cosmogonie en six époques.

La fixation de ce jour doit être prise dans l'ordre civil, et ne saurait être une loi religieuse. Nous développerons ailleurs et plus amplement ces idées que plusieurs d'entre nous trouvent bien étranges; nos neveux seront étonnés qu'on n'en ait jamais eu d'autres. Nous ne prétendons pas pour cela qu'il faille supprimer la liturgie hébraïque, fermer la synagogue et ouvrir les écoles le jour de samedi. Notre demande se réduit à ceci : Si une synagogue était trop petite pour une population israélite, le consistoire ordonnerait certainement l'établissement d'une succursale : eh bien ! qu'il fasse pour le manque de temps ce qu'il ferait pour le manque d'espace. Il y a dans la capitale peut-être quarante familles que leurs occupations empêchent de se trouver à la réunion du samedi. Il serait donc utile que le consistoire préparât l'établissement d'une succursale à l'usage des Israélites qui ne sont libres que le dimanche.

FIN.